



Comité Central d'Action Sociale Compte-rendu du CCAS du 29 septembre 2021

Le président du CCAS (représentant CGT) demande que le règlement intérieur du CCAS soit appliqué notamment ses articles 4 et 12 concernant les délais de transmission des documents préparatoires : 10 jours et la rédaction du relevé de décisions : 21 jours et du PV : 2mois.

L'administration s'engage sur cette demande.

La CGT, FO et l'Unsa font lecture de leurs déclarations liminaires. La CFDT et FSU n'ont pas de déclaration. Pour mémoire : [Déclaration de la CGT](#) (lien direct)

Le DRH fait remarquer la tenue de ce CCAS en format mixte présentiel/distanciel et affirme que ce format devrait se poursuivre dans la mesure où le télétravail va monter en puissance et que le pôle ministériel déploie les outils informatiques nécessaires. Il nous informe du lancement d'une enquête sur la situation du télétravail au pôle ministériel.

Harmonisation des subventions repas dans les DIR et DIRM

Le DRH précise que l'engagement pris va être tenu d'ici la fin 2021.

La CGT réagit en dénonçant le manque d'équité de cette mesure au regard du nombre d'agents d'exploitation ne pouvant pas accéder à un RA, RIA, RIE à proximité de leur lieu de travail (CEI Centre d'Exploitation et d'Intervention). Elle rappelle que dans certaines DIR-DIRM, des agents bénéficient de subventions au-delà de la PIM.

Devant le refus d'avancer du DRH, la CGT lui fait part de la possibilité d'octroyer des titres restaurant aux agents **lorsqu'il n'y a aucun mode de restauration collective localement**. Le DRH demande un examen des pratiques en CEI avant d'ouvrir à cette possibilité.

Pour mémoire , article publié le 12 août 2021 : [« Agents en DIR et en DIRM : revalorisation des subventions repas à compter de la rentrée \(conditions à remplir\) »](#)

Note technique de 2016 concernant l'action sociale et la typologie de l'utilisation des crédits d'initiative locale (CIL) par les CLAS

L'administration refuse la sortie de la note technique de 2016 en application du décret de 2019, dans la mesure où aucune rédaction n'est encore prête sur le volet juridique lors d'action CIL en dehors du temps de travail. Une méthodologie d'analyse à la demande du DRH va être mise en place.

Prêt d'amélioration de l'habitat

Concernant la demande de prêt d'amélioration de l'habitat, le DRH souhaite que l'administration expertise sur son périmètre, les mesures publiques existantes pour définir ensuite un calendrier. La CGT rappelle la nécessité d'aller vite dans la mesure où il y a une demande.

Organisation des arbres de Noël

La FNASCE fait part d'une enquête sur les différentes pratiques et méthodologies auprès des ASCE pour 2021.

Point budgétaire

La CGT fait remarquer qu'aucune donnée ne figure dans les documents transmis concernant les **services en Ile-de-France** et en demande la raison. L'administration répond qu'elle va regarder...

Protection sociale complémentaire (PSC)

Le DRH rappelle les étapes du dispositif :

- 1) comblement du déficit financier par une dotation supplémentaire de crédits et pas de baisse de l'enveloppe indemnitaire.
- 2) au 01/01/2022, **participation de 15,00 € brut par mois** pour tout contrat solidaire
- 3) contrat à adhésion obligatoire en 2026 avec contribution de l'employeur de 15,00 € ou plus après appel d'offre.

Dès 2024 et au plus tard en 2026 l'employeur public devra financer la PSC à hauteur de 50 %.

La CGT revendique que cette participation soit beaucoup plus élevée mais également que cette mesure s'applique à tous les retraités et ayants droits.

Crédits d'initiative locale 2021 (CIL)

L'administration souhaite que des actions soient réalisées cette année dans la mesure des consignes sanitaires moins contraignantes ; toutefois, elle se dit prête à autoriser la mesure exceptionnelle de 2020 très localement sans la généraliser.

La CGT demande qu'un rappel soit fait aux CLAS sur la gratuité des actions CIL ainsi que sur la définition de « reliquat » de crédits CIL pouvant être délégués pour l'organisation des arbres de Noël.

Prêts du CAS (Comité d'Aide Sociale)

Le président du comité dresse un bilan au 31 août. Constat est fait d'une **légère hausse du nombre de prêts cette année**. Il rappelle que des discussions auront lieu à l'AG du CAS de novembre sur l'évolution du prêt décohabitation vers un prêt scolarité.

Voir article : [« Aides financières aux agents MTE-MCTRCT : trois notes publiées le 30 mars 2021 »](#)
(Notes actualisant les aides financières : une aide non remboursable et trois prêts sans intérêts : prêt social, prêt d'installation et prêt aux agents dont les enfants décohabitent pour leurs études.)

Le président de la commission n°5 du CCAS (commission relative aux conditions de vie des agents) fait part du lancement courant octobre de la formation des membres de commissions d'aides matérielles. Un mail d'inscription va être transmis dans la semaine aux présidents de CLAS.

Il informe également de l'écriture de flyers sur la **prestation unique de soutien à la scolarité (PUSS)** ainsi que sur les **prêts du CAS** qui devraient être envoyés rapidement.

Formation des membres de commissions d'aide matérielle

Il y a malheureusement peu d'inscrits à la date du 11/10/2021 (25). la CGT souhaiterait que cette formation soit obligatoire mais l'administration n'est pas en capacité de la rendre obligatoire.